

Après un bras de fer, Benalla fini par accepter de répondre aux sénateurs

Paris, 12 sept. 2018 (AFP) -

Alexandre Benalla, l'ancien chargé de mission d'Emmanuel Macron mis en examen pour des violences le 1er mai à Paris, a finalement accepté, "contraint", de se rendre devant la commission d'enquête sénatoriale, qui a annoncé qu'elle le convoquerait "prochainement".

Au terme d'une journée de bras de fer avec le Sénat et un début de polémique avec des membres du gouvernement, l'ancien collaborateur de l'Élysée a cédé après avoir fait savoir dans la journée qu'il n'entendait pas être auditionné par le Sénat avant la fin de la procédure judiciaire en cours.

"Afin d'éviter les poursuites judiciaires dont on me menace je vais être contraint de me rendre devant cette commission si une convocation officielle m'est adressée", déplore-t-il.

Un refus de se présenter est punissable de deux ans d'emprisonnement et 7.500 euros d'amende.

"Je suis dans la transparence la plus totale. Je n'ai rien à cacher", a-t-il déclaré, contacté par l'AFP. "Il n'y a rien qui m'ait fait changé d'avis", a-t-il assuré, expliquant que son refus initial était motivé par le principe de "séparation des pouvoirs".

Ainsi, avertit-il dans son communiqué, "je ne pourrai répondre à aucune question concernant les faits dont la justice est saisie".

Et "je ne pourrai pas non plus répondre aux questions dont la réponse supposerait de violer le secret de la défense ou le secret professionnel auxquels je suis lié".

Contacté par l'AFP, son avocat Me Laurent-Franck Liénard, qui avait fait état mardi du refus de son client de se rendre à une convocation du 19 septembre, n'a pas fait de commentaires. Cette fin de non recevoir avait immédiatement déclenché la colère de la commission et une polémique avec des membres du gouvernement.

D'abord, Alexandre Benalla sera bien convoqué "prochainement", a annoncé à l'AFP le président LR de la commission d'enquête Philippe Bas, sans confirmer la date du 19 septembre évoquée par Me Liénard.

Ensuite, "il n'appartient pas aux personnes convoquées pour être auditionnées de décider de se présenter ou non à cette convocation", a tonné M. Bas. "Je peux le faire chercher par huissier", a-t-il rappelé sur Public Sénat.

"On va lui adresser sa convocation en bonne et due forme et on rendra public le programme d'auditions au fur et à mesure", a-t-il précisé à l'AFP.

"Il est très probable que ce sera le 19", a de son côté précisé sur CNews Jean-Pierre Sueur (PS), corapporteur de la commission. "Je pense qu'il viendra", a-t-il ajouté sur BFMTV.

Ce bras de fer intervient à la veille de la reprise des auditions qui avaient été interrompues en août.

Elles débiteront avec le chef de cabinet d'Emmanuel Macron, François-Xavier Lauch, suivi par le général Éric Bio-Farina, commandant militaire de l'Élysée, déjà entendu en juillet par l'éphémère commission d'enquête de l'Assemblée nationale, puis par Maxence Creusat, commissaire de police à la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris.

En juillet, les sénateurs avaient notamment interrogé le secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler, le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb et Christophe Castaner, délégué général de La République en marche (LREM).

- "Habilité secret défense" -

Filmé en train de frapper un manifestant en marge des défilés du 1er-Mai, Alexandre Benalla a été mis en examen le 22 juillet notamment pour "violences en réunion" aux côtés d'un employé de LREM, Vincent Crase. Dans cette affaire qui éclabousse la présidence, trois policiers sont également mis en examen pour "détournement d'images issues d'un système de vidéo-protection" et "violation du secret professionnel".

Me Liénard a rappelé que son client ne pouvait par conséquent répondre à des questions relatives au 1er-Mai, la commission sénatoriale n'ayant pas le droit d'empiéter sur l'enquête judiciaire, au nom de la séparation des pouvoirs.

Une position défendue par le porte-parole du gouvernement Benjamin Grivaux pour qui "c'est le B.A.BA".



► 12 septembre 2018 - Edition Fil Gen

Et la garde des Sceaux elle-même qui a assuré mardi qu'"il ne peut pas y avoir d'interférences" entre une commission d'enquête et une information judiciaire. "C'est la raison pour laquelle Alexandre Benalla n'a pas encore répondu à la commission d'enquête du Sénat", a déclaré Nicole Belloubet à Tours, s'attirant une réponse cinglante de M. Bas.

"J'ignorais que [Mme Belloubet] était le conseil juridique de monsieur Benalla", a-t-il immédiatement ironisé.

Les sénateurs peuvent en théorie interroger M. Benalla sur le reste de l'affaire, notamment son rôle au sein de la présidence, qui suscite des interrogations.

Mais son avocat a fait valoir que ses activités à l'Élysée étaient couvertes par "le secret professionnel" et que son client était "habilité secret défense".

"Nous sommes obligés de nous concentrer sur le droit et sur ce qui lui est reproché", a souligné l'avocat, répétant, comme l'avait déjà dit M. Benalla, que cette affaire ne servait "qu'à atteindre le président de la République".

edy-bl-mig-jlp-jmt-ib/bw

Afp le 12 sept. 18 à 00 19.